



Récupérer ses meubles.

Par **ALBATROS35**, le **18/05/2014** à **11:33**

Bonjour,

une amie a déménagé de la région parisienne et a entreposé ses meubles dans un local appartenant au mari de sa fille, d'un commun accord, en attendant de trouver une location. Or, cette personne a trouvé un logement mais le gendre s'oppose à la venue de toute personne, qu'il ne connaît pas, chez lui, pour déménager.

Ce monsieur fait tout pour garder sa belle-mère car c'est elle qui paie les courses, l'électricité, l'eau, le gaz et a déjà rempli, de sa poche, 2 fois la cuve de mazout... depuis janvier. (il y a 3 adultes et 2 enfants d'1 et 3 ans).

Ce monsieur, qui est à son compte, ne travaille que lundi, mercredi et vendredi: donc, cette amie a dit vouloir partir le samedi mais le gendre s'y est opposé, arguant qu'il travaillait ce jour-là, exceptionnellement...

Il ne veut pas faire le déménagement le dimanche (c'est un jour "sacré"...) ni quand il pleut!

De plus, il veut louer un camion sur 2 jours (au lieu d'une 1/2 journée), alors que les 2 logements ne sont distants que de 3 km!

En bref, cette amie veut partir habiter chez elle mais que peut-elle faire?

Elle a eu une éventration et ne peut même pas emporter de cartons!...

Quel recours peut-elle avoir?

Porter plainte? Mais, cela risque de retomber sur sa fille!

Il s'agit, quand-même, d'une certaine forme de séquestration?!... et de prise d'otage.

Merci de m'éclairer au mieux.

Cordialement,

ALBATROS35